

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le 8 juillet 2019, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 264 permettant la circulation des véhicules tout terrain sur une partie du chemin Sainte-Anne.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, 241, rue Principale à Saint-Alban par toute personne intéressée.

Donné ce 15 juillet 2019



Vincent Lévesque Dostie,
directeur général et secrétaire trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Vincent Lévesque Dostie, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis mentionné ci-dessus, en l'affichant au bureau municipal et en le publiant sur le site web www.st-alban.qc.ca, le 15 juillet 2019

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 15 juillet 2019



Vincent Lévesque Dostie,
directeur général et secrétaire trésorier